

Modalités de vote pour le renouvellement partiel du Comité Directeur

Comme le prévoit le règlement intérieur, vous pourrez voter par anticipation uniquement pour la motion : « Renouvellement partiel du Comité Directeur ». Cette motion est l'élection pour le renouvellement d'un tiers des membres du Comité Directeur. Cette année, il y a 8 postes à pourvoir pour 9 candidats.

Liste des candidats (ceci n'est pas un bulletin de vote !)

Bernard ALLIETTA	79 ans	Correspondant refuge (Gialorgues) - Responsable du Bulletin du club - Responsable de la chorale
Julien BELTRAMO	49 ans	Vice-Président aux Activités et à la Formation - Responsable de l'école d'escalade - Responsable et cadre alpinisme - Cadre escalade
Jean-Jacques CANTONI	67 ans	Responsable et cadre de la randonnée - Responsable et cadre des treks/voyages - Cadre randonnée alpine
Marianne CHALLEAT	35 ans	Cadre escalade
CHIARA FEDERICO	33 ans	Cadre escalade - Bénévole bibliothèque
Christophe FRANCOIS	51 ans	Pratiquant ski/ski de randonnée/escalade/alpinisme/randonnée - Aspirant encadrant
Franck PAULY	66 ans	Responsable et cadre du ski alpin
Virginie PERROT	41 ans	Pratiquante descente de canyon
Charles-Edouard SADOULET	37 ans	Cadre descente de canyon

Les professions de foi des candidats sont disponibles au secrétariat sur demande et consultables sur le site internet du club.

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation peuvent voter.

Deux modes de vote sont possibles :

1. Vote au siège du club lors de l'Assemblée Générale

Le bureau de vote sera ouvert lors de l'Assemblée Générale de 16h à 19h00. Sur place, vous aurez à votre disposition bulletin et enveloppe. Il vous faudra prendre un bulletin de vote, rayer le nom des personnes que vous ne désirez pas élire, le glisser dans l'enveloppe bleue, la glisser dans l'urne et émarger auprès des personnes qui tiennent le bureau de vote. Il pourra vous être demandé votre numéro de licence et/ou une pièce d'identité.

En dehors de ce jour et heures bien précises, il vous faudra utiliser la procédure de vote par correspondance, même si celle-ci est réalisée dans les locaux du club.

Le vote sera clos à 19h00.

2. Vote par anticipation ou par correspondance

1 - Vous devez vous procurer un **bulletin de vote**, une **enveloppe bleue** et une **enveloppe blanche** auprès du secrétariat.

2 - Rayer le nom des personnes que vous ne désirez pas élire.

2 – Insérer votre bulletin de vote dans l'**enveloppe vierge bleue** (qui garantit le secret de votre vote).

3 - Insérer l'enveloppe bleue vierge contenant le bulletin dans une deuxième enveloppe blanche au dos de laquelle vous inscrivez vos **nom / prénom / n° d'adhérent ET** votre **signature**.

4 - Déposez cette enveloppe dans la boîte aux lettres du club ou directement dans l'urne ou expédiez-là à :

Club Alpin Nice - Mercantour, Service élections, 14 Avenue Mirabeau 06000 Nice

Les enveloppes arrivées après le **12 décembre 2024 à 14h** ne pourront pas être prises en compte.

Veillez aux délais d'acheminement si vous utilisez les services postaux.

Sera déclaré nul tout bulletin qui ne respecte pas la procédure dans son intégralité :

- si l'enveloppe qui contient le bulletin n'est pas vierge,
- si l'enveloppe blanche qui contient l'enveloppe vierge avec le bulletin n'est pas renseignée correctement.